

stitution, a fait naître une infinité de procès, qu'on a vu même se renouveler plusieurs fois à chaque ouverture de Fidei-Commis; de sorte que par un événement contraire aux vûes de l'auteur de la substitution, il est arrivé que ce qu'il avoit ordonné pour l'avantage de sa famille, en a causé quelque-fois la ruine &c.

II. Nous devons ajouter à ce qui a été dit ailleurs \* de Mr. d'Usson d'Aillon, ci-devant Ministre du Roi à la Cour de Russie, qu'étant revenu de cette Ambassade à Paris au commencement d'Avril, il a eu sur la fin du même mois l'honneur d'aller saluer le Roi à Versailles, & de l'entretenir sur ce qui s'étoit passé à son sujet à Petersbourg. Comme il a été gracieusement reçu de Sa Maj., on en infère que rien ne lui est imputé à faute. Quoiqu'il en soit, Mr. d'Aillon, depuis son retour, n'a rien négligé pour se disculper touchant les imputations répandues à sa charge. Il a composé un Mémoire fort ample de ce qui est arrivé en Russie à son occasion, & pour se justifier de tout ce dont on l'a chargé. Sur quoi il observe « que l'ascendant de plusieurs autres Ministres étoit devenu si grand à la Cour de Petersbourg, qu'il étoit presque impossible qu'un Ministre de France pût y résider avec quelque agrément: Que d'un autre côté l'imputation du trafic de marchandises de France, s'est fait à son insçu & par quelques-uns de ses domestiques; quoique, dit-il, d'autres Ministres eussent abusé réellement du droit des franchises, & toléré un trafic illicite de marchandises étrangères. »

A l'égard de l'article principal de l'audience demandée & ensuite déclinée, Mr. d'Aillon re-

*Mr. d'Aillon se lave de ce qu'on lui a imputé,*

\* Voyez le Journal de Mars dernier p. 223. & suiv.